

CR AG SGEN Enseignement Supérieur Recherche de l'académie de Grenoble du 28/05/09

Contribution à la réunion de la C3N du 10 juin 2009

1-Financements

Majoritairement, après discussion, les adhérents et sympathisants SGEN souhaitent un rééquilibrage entre les financements sur projet (type ANR, en constante augmentation) et des établissements (financement dit récurrent, en constante baisse). Des aspects positifs sont néanmoins reconnus aux appels à projet, et nous n'appelons pas à la disparition de l'ANR.

2-Évaluation

L'évaluation des chercheurs ne peut être faite de manière exhaustive par le CN que si le CN participe aux comités de visite et à l'évaluation des laboratoires de manière plus large et systématique, de manière statutaire et non facultative: représentation de toutes les sections auxquelles émerge le laboratoire, représentation des personnels de catégorie C. La bonne connaissance des laboratoires et équipes est également essentielle à la mission du recrutement, alors que les jury sont constitués de membres du CN. Chaque laboratoire doit également continuer d'être évalué en tant que tel, y compris son organisation et ses services techniques communs, et non être la simple juxtaposition d'évaluation d'équipes comme si elles étaient isolées.

3-Règlement intérieur du CN

La description des missions du CN, qui étaient explicitement inscrites au règlement intérieur (RI) existant, disparaissent dans le projet de nouveau RI au profit d'une 'lettre de cadrage' du directeur général, ouvrant la porte à une évolution progressive et sans heurt des missions du CN au bon vouloir des politiques. Nous demandons à ce que ses missions restent mentionnées au RI, en reconnaissant explicitement ses rôles dans l'évaluation des chercheurs et des laboratoires, et les jurys de concours.

4-Plans pluriannuels

Revendication un plan pluriannuel de recrutements et moyens financiers.

5-Jurys de concours

Nous proposons que, comme pour les jurys d'admission CR, des représentants (un ou plusieurs) des sections du CN participent au jury d'admission DR.

6-Chaires d'excellence

Nous réaffirmons notre opposition aux chaires dites d'excellence. Les inégalités de traitement qu'elles introduisent entre de très jeunes chercheurs (salaires, décharges d'enseignement, soutien financier) seront dans la plupart des cas arbitraires. L'opacité dans laquelle les premières chaires ont souvent été fléchées ne permet pas d'espérer un quelconque gage d'excellence. Nous reconnaissons cependant le besoin et le bienfait de passerelles en nombre suffisant entre les différents métiers de chercheurs et enseignants. Un renforcement de procédures existantes comme les délégations et détachement (paradoxalement réduites ces dernières années, comme pour mieux justifier la mise en place des chaires pour 'combler un vide') est une des voies possibles.